

CHRISTIAN REGAT

La métallurgie à Tamié

L'exploitation du fer à Tamié est attestée depuis la première moitié du XV^e siècle, lorsque l'abbé Claude Paret albergea l'alpage de la Bouchasse pour y extraire du minerai, mais il est probable qu'elle soit plus ancienne. C'est ce que pourrait donner à entendre, dès le XII^e siècle, le surnom d'Ascherius, fabricant d'acier, donné à l'abbé Pierre d'Avalon. Ce Dauphinois fut transféré, en 1168, à la tête de l'abbaye de Bonnevaux, au diocèse de Vienne.

En 1533, l'abbé Étienne Giquel albergea la Bouchasse à Humbert de la Croix. Puis, en 1577, c'est à Hector-Jean et Jean-Louis de Chevron-Villette qu'elle fut albergée par l'abbé Pierre de Beaufort, toujours à des fins d'exploitation minière.

Au XVI^e siècle, Tamié avait une production métallurgique qui devait bénéficier d'une certaine renommée comme l'atteste l'achat de fer par l'abbaye cistercienne de Morimondo. Ce monastère milanais aurait certainement pu trouver un fournisseur plus proche pour éviter la difficile traversée des Alpes et le transport de ce lourd chargement sur une aussi longue distance. Le 29 août 1556, les chariots qui s'en étaient allés chercher le métal à Tamié étaient de retour sans encombre. Dès le lendemain, Morimondo pouvait commencer la réalisation des ferrures destinées aux fenêtres de son nouveau palais abbatial.

Le minerai travaillé à Tamié était de la limonite, oxyde de fer que l'on trouvait à la Bouchasse dans les fissures de la roche calcaire, au pied d'une barre rocheuse. Six ouvertures d'exploitation, aujourd'hui comblées, ont été identifiées, ainsi qu'une galerie et un vaste chantier où le minerai était séparé de sa gangue rocheuse. Non loin de là, au bois du Vargnoz, l'exploitation du minerai s'est faite dans des fosses à ciel ouvert. L'une d'elles se présentait sous la forme d'une tranchée de près de 15 m de longueur, bordée d'un côté par deux bâtiments dont il ne subsiste aujourd'hui que la base des murs. Au nord-est de la Bouchasse, le lieu-dit Praz-Fourrier garde dans son nom le souvenir d'un four et, en dessous, le bois des Charbonnières rappelle l'origine du charbon de bois qui était utilisé dans ce four. Initialement, le minerai était traité dans un bas foyer, simple trou dans le sol, rempli de charbon de bois et de minerai. Le feu était attisé avec un soufflet. Au bout de dix heures environ, on en retirait une loupe incandescente, grossier mélange de fer et de scories. Le bas fourneau, perfectionnement de ce système, permit une plus grande efficacité en atteignant des températures de 1 000 à 1 200 degrés.

Au XVII^e siècle, sous l'abbatiat de dom François-Nicolas de Riddes, la métallurgie connut un nouvel essor à Tamié. À la Bouchasse, l'exploitation du fer s'était révélée décevante et avait été abandonnée. Un homme d'affaires annécien, Claude Audé, voulut reprendre la prospection. Originaire de Modane, il avait été reçu bourgeois d'Annecy le 9 mars 1628. Il tenait une épicerie rue Filaterie, où il ne vendait pas que des épices et autres produits exotiques, mais également des draps romains et des serges de Genève. Cette activité était relayée par tout un réseau d'agents commerciaux. En 1635, il avait acheté, à Cran, sur le Thiou, trois moulins et un battoir, abandonnés depuis la peste de 1629 qui n'avait laissé que deux survivants dans cette localité. Il avait fait réparer ces installations et les avait complétées par la construction d'un battoir à chanvre, avant d'affermier le tout. À Cran toujours, il avait aussi fait l'acquisition d'un martinet qu'il affermait à deux couteliers. En 1641, il racheta aux frères Barfelly la concession d'une mine de fer dans le Semnoz, sur le territoire de Sevrier, et construisit un grand fourneau. Il y faisait fondre le minerai en utilisant pour combustible du charbon de bois provenant de la Combe d'Ire.

Le 5 juillet 1641, dom François-Nicolas de Riddes lui albergea l'autorisation de rechercher du minerai de fer, du minerai de plomb et du minerai de cuivre à la Bouchasse. Moyennant un droit d'introge de 12 ducats, il lui albergea aussi l'eau du Bar, depuis la meule de Nicolas Gay jusqu'au bief du moulin de Sous-les-Roches, pour y construire, en un seul bâtiment, un grand fourneau et un

martinet avec une habitation. Enfin, il lui albergea le droit de pouvoir couper tout le bois nécessaire à son entreprise depuis les Charbonnières jusqu'au Plan du Tour. Pour les coupes de bois, la redevance annuelle fut fixée à 18 ducats, monnaie de Savoie. Pour la recherche minière, la redevance devait être calculée en fonction des coulées de métal qui se feraient. Mais, devant les incertitudes du résultat de la prospection, il fut convenu que Claude Audé ne paierait aucune redevance pendant les six premières années et que le contrat tomberait de lui-même dans le cas où la Bouchasse ne livrerait pas de minerai ou qu'il ne serait pas de bonne qualité. Selon la coutume des Hurtières, en Maurienne, et d'Allevard, en Dauphiné, on décida que Claude Audé ferait les recherches à ses risques et périls, mais que, s'il découvrait un filon, il lui appartiendrait, personne d'autre que lui n'étant autorisé à prospecter à la Bouchasse.

Or, il se révéla que le minerai n'avait pas la qualité requise et que son exploitation n'était pas rentable. Au bout de six ans, l'homme d'affaires avait déjà renoncé à ses explorations minières, mais comme le fourneau et le martinet avaient été construits, il les fit fonctionner avec du minerai venu des Hurtières, sans pour autant payer à l'abbaye les droits de coulée puisque le contrat les avait liés à l'exploitation de la Bouchasse.

Le 2 août 1741, l'abbé Jean-Baptiste Maniglier, dont un oncle avait épousé Jeanne Audé, de la famille qui exploitait la production métallurgique à Tamié, vendit, pour 6 000 livres, une coupe de bois à Joseph Audé. Il s'agissait de la forêt des Abérages de Montriond dans la paroisse de Seythenex. Mais Joseph Audé, né au martinet de la gorge du Bar en 1690, n'était plus guère intéressé par l'activité métallurgique, ayant opté pour la pratique du notariat à Faverges. Il mourut en 1747. Son fils, Joseph-Philibert, décida, en 1749, de mettre en vente l'entreprise, dont les bâtiments venaient d'être endommagés par un incendie.

Aussitôt, l'abbé de Tamié se porta acquéreur dans la perspective que la production du fer soit relancée par les moines eux-mêmes. L'acte fut passé le 29 mars 1749. Joseph-Philibert Audé vendit à la communauté, représentée par « Révérendissime Seigneur dom Jean-Baptiste Maniglier, abbé, Révérend dom Jean-Jacques Bourbon, religieux, président et procureur, et Révérend dom Gérard Chappuis, aussi religieux et président, tous les biens, prés, terres, bois, broussailles, maison, grange et autres édifices qu'il possède dès la martinette à Bally, part de Faverges, icelle comprise, [...] consistant le tout en une maison habitable, grange, un étaux¹ nouvellement incendié, n'y ayant que les murs, un autre étaux appuyé sur des colonnes, un fourneau à faire couler le fer, deux forges à forger avec leurs maillots et dames, chenaux, chevalets, roues, rouets et autres ustensiles et meubles qui en dépendent, de même que tous les outils servant à l'usage de ladite fabrique tels que s'en sert ledit M^e Audé, le tout en pauvre état, un petit bâtiment au-dessus dudit fourneau presque détruit, n'y ayant point de couvert, un moulin tournant en médiocre valeur tant pour les murs que pour le couvert, un foulon entièrement détruit, avec, desdits édifices, leurs cours d'eau, tourne, placéage, passages, entrées, sorties, appartenances et dépendances. »² Le minerai que travaillait l'entreprise Audé provenait des Hurtières. C'est pourquoi la vente comprenait également « une place servant d'entrepôt pour les mines de fer, située à la Croix-des-Fosses de Saint-Georges-d'Hurtières. »³ Enfin, le combustible était le charbon de bois fabriqué dans les forêts de Seythenex et naturellement la vente comprenait aussi « la coupe des bois noirs et blancs de la forêt appelée les Abérages de Montriond »⁴ que dom Maniglier avait vendue à Joseph Audé en 1741. Tamié acheta le tout moyennant 15 000 livres de Savoie, et 200 livres d'épingles.

La plupart de ces biens étaient du fief de l'abbaye et la famille Audé en avait eu l'usage en vertu de l'albergement que dom François-Nicolas de Riddes lui avait consenti en 1641. Il ne s'agissait donc pas d'une acquisition à proprement parler, mais de la réunion du domaine utile au

¹ - Nous n'avons pas su identifier ce qu'était un « étaux ».

² - AST, Paesi, Savoie, Duché de Savoie, mazzo 5, industrie du fer à Tamié.

³ - *Ibid.* Mine a ici le sens de minerai.

⁴ - *Ibid.*

domaine réel de l'abbaye. En conséquence, dom Maniglier demanda à être exempté des droits de mutation afférant à cette transaction immobilière, ce qui lui fut accordé le 20 septembre 1753.

Alors que les anciennes possessions foncières de l'Église n'étaient pas imposables, il avait été décidé, lors de l'établissement du cadastre, en 1728, que tous les biens ecclésiastiques acquis après 1584 seraient soumis à l'impôt. Néanmoins, Tamié obtint l'exonération de l'impôt foncier sur cette acquisition de 1749, faisant valoir de nouveau qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une acquisition, l'abbaye n'ayant fait que récupérer un bien qui lui appartenait avant 1584, mais qu'elle avait ensuite albergé à la famille Audé, tout en gardant la propriété éminente du bien, selon le principe même de l'albergement. L'argumentation fut convaincante et Charles-Emmanuel III accepta d'exonérer d'impôts fonciers l'établissement métallurgique de Tamié.

Dans les courriers qu'ils échangèrent avec Turin à propos de cette acquisition, les moines n'avaient pas manqué de faire valoir que « les martinets et édifices susdits étant entre leurs mains, il serait plus facile de les maintenir avec avantage du commerce et du public, et d'empêcher la détérioration des bois. »⁵ Malgré le mauvais état des équipements et les gros travaux de rénovation nécessaires, Tamié poursuivit aussitôt la production du fer. En 1750, le procureur, le père Jean-Jacques Bourbon, passa un contrat avec des habitants de Montaille pour voiturier 400 douzaines de bennes de minerai, depuis la Croix-des-Fosses jusqu'à l'entrepôt de la Chagne. L'année suivante, le sous-procureur, le père Bernard Desmaisons, convint, avec deux bateliers du port de Grésy, de 4 sols pour chaque douzaine de bennes transportée.

S'il est vrai qu'au début de son exploitation par les moines l'entreprise métallurgique ne dégagait guère de bénéfices, en raison des gros investissements qu'il avait fallu faire pour la remettre en état, elle avait néanmoins une activité produisant 200 charges de fer par an, ce qui représentait un modeste chiffre d'affaires de 6 400 livres, sur lequel il restait un petit bénéfice de 400 livres. Une fois les investissements amortis, l'affaire devint très rentable. Son activité fut stimulée, en août 1763, par une grosse commande du service des salines de Moûtiers, portant sur cent-dix plaques de fer et deux plaques de fonte. En 1765, dans une lettre du 11 avril, le père abbé expliquait à l'archevêque de Tarentaise que le grand fourneau avait été mis à feu le 28 janvier. Il consommait chaque jour 60 charges de charbon de bois et 44 quintaux de minerai dont l'acheminement était assuré par des mulets. Malheureusement, sur les 11 mulets affectés à ce transport, 3 avaient péri, de sorte que les 8 bêtes de somme disponibles étaient astreintes à un rythme de travail soutenu pour que le grand fourneau ne manque ni de combustible, ni de minerai. Le grand fourneau était à feu durant six mois tous les deux ans, période durant laquelle il occupait quatorze ouvriers. La gueuse qu'il produisait était réduite en fer par deux grosses forges. Deux martinets permettaient ensuite de travailler le métal pour produire des outils agricoles ou des cercles de tonneaux. La production annuelle moyenne était passée à 1 032 quintaux de fer pour une valeur de 25 800 livres de Piémont.

En avril 1771, le doyen et les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Liesse, à Annecy, décidèrent de refaire la façade de l'immeuble qui abritait à la fois l'hôpital de Notre-Dame et le conseil de ville. Ce dernier participa au financement des travaux puisque le bâtiment était, de fait, l'hôtel de ville d'Annecy. La nouvelle façade fut conçue par l'architecte Jean-Antoine Chevallet. Le double escalier et le perron donnant accès à la salle où se réunissait le conseil furent ornés d'un magnifique garde-corps en fer forgé. Il fut dessiné en novembre 1771 par l'architecte Cuénot qui ne manqua pas d'y inclure la truite du blason d'Annecy. Le travail fut réalisé avec un fer de qualité que le maître serrurier, Jean Balleydier, avait voulu se procurer auprès des forges de Tamié.

À la fin du XVIII^e siècle, Tamié cessa d'exploiter la mine des Hurtières, acquise en 1749 à Joseph-Philibert Audé, pour acheter « le minéral tout préparé », autrement dit la gueuse nécessaire à son activité métallurgique. En 1792, la forge de Tamié en détenait un stock de 3 549 quintaux et 32 livres.

⁵ - *Ibid.*

Sous la Révolution l'activité métallurgique à Bellevaux, Aillon et Tamié fut confiée par la Nation à deux hommes d'affaires, les frères Desbois, avec mission de produire des armes. Dans sa séance du 25 septembre 1793, le conseil départemental du Mont-Blanc autorisa « le citoyen Desbois le jeune à envoyer ses ouvriers aux usines d'Aillon, Tamié et Bellevaux et à leur donner des occupations conformes à l'entreprise dont le citoyen Desbois l'aîné a été chargé dans le département. »⁶ Le même jour, « considérant qu'il est de la plus grande urgence d'organiser la régie centrale des usines nationales de ce département [...] et qu'il doit entrer dans cette organisation un régisseur principal, un contrôleur, deux commis et un payeur »⁷, le conseil nomma régisseur principal le citoyen Ainard Gaviod, employé aux Salines de Conflans, et contrôleur le citoyen Pierre Bertrand, secrétaire commis de l'administration du district. Il repoussa à plus tard la nomination du payeur et laissa le choix des deux commis à la discrétion du régisseur principal.

Mais peu après, l'administration départementale recevait une proposition émanant de trois spéculateurs associés : Antoine Marguet, de Besançon, Jacques Bayle, de Lyon, et Nicolas Guillemin. Ils souhaitaient un bail de 12 ans pour exploiter ces usines. Leur objectif était de créer une manufacture de baïonnettes destinée à répondre aux besoins de la défense nationale. Le métal devait être fondu dans les Bauges en utilisant les équipements laissés par les moines, les baïonnettes seraient forgées à Cran grâce à un martinet actionné par les eaux du Thiou, et les finitions se feraient dans l'ancien monastère des cisterciennes de Bonlieu à Annecy. Les hauts fourneaux utiliseraient pour combustible de la houille récemment découverte à Montmin.

Marguet et ses associés bénéficiaient de l'appui de Philibert Simon, député à la Convention originaire de Rumilly ; c'est ce qui leur permit d'obtenir du département, le 27 décembre 1793, l'acceptation de leur cautionnement pour une valeur de 200 000 livres. On leur remit, à titre provisoire, les « forges et bâtiments qui servent aux usines, toutes les terres, bâtiments, bestiaux, meubles, outils et instruments tant d'agriculture qu'autres, qui sont jugés nécessaires et utiles à l'exploitation des mines et à l'entretien des ouvriers, et même l'appartement dit des étrangers à Tamié, avec les foins, pailles, blés de toute espèce, vins, fromages et jardinage ainsi que le beurre, le tout moyennant l'estimation qui en sera faite sur les lieux et qui doit être approuvée par le département sur l'avis du district, et déduction faite du nécessaire pour la nourriture des frères laïcs et religieux de ladite maison de Tamié. »⁸ Ces frères laïcs et religieux étaient les oblats, les convers et le père Pichon restés au monastère. Dans l'immédiat, il était demandé aux trois associés de fabriquer 50 quintaux de clous divers, dont la moitié en clous pour ferrer les chevaux, et plus de 50 quintaux de fer à tenir à la disposition du district de Cluses. Le 8 janvier 1794, il fut convenu que chacune des trois usines devrait faire une coulée de six mois tous les trois ans. Mais l'établissement d'un plan d'exploitation des forêts, pourtant indispensable, fut différé. Quant au bail accordé au citoyen Marguet, un an et demi après que ce dernier fut entré en jouissance de l'entreprise, il n'avait toujours pas été signé et la caution n'avait jamais été déposée.

Une fois maître des usines, Marguet se contenta de les faire fonctionner en utilisant le stock de gueuse, de fer et de charbon de bois laissé par les moines. Pour la seule coulée qu'il réalisa, il utilisa le fourneau de Bellevaux, puis il travailla le métal obtenu avec les martinets d'Aillon. Or ces équipements nécessitaient d'importantes réparations. Il les fit effectuer pour un montant de 4 673 livres, puis il en présenta la facture au département qui n'avait pas même été consulté pour entreprendre ces travaux. Les débuts de l'entreprise parurent prometteurs : au commencement de l'année 1795, elle employait 250 personnes et pouvait se prévaloir d'une production de 8 000 baïonnettes. Mais, très vite, les autorités se plaignirent que la manufacture d'armes fournissait peu aux besoins de la République, produisant beaucoup d'outils étrangers à sa mission : pour Marguet, en effet, il était plus rentable de fabriquer des outils agricoles qu'il commercialisait à Genève et en Suisse.

⁶ - AS, L 25, fol. 79.

⁷ - *Ibid.*

⁸ - AS, L 28, fol. 4.

En juillet 1795, le Directoire du département ouvrit les yeux. Il reconnut que toutes les conventions qu'il avait passées avec Marguet étaient irrégulières et renonça à signer avec lui un bail qui, de toute évidence, aurait été préjudiciable aux intérêts de la Nation, d'autant que le bail prévu n'était pas en conformité avec la loi. « Ce bail serait très pernicieux. L'on peut même ajouter qu'il aurait donné lieu à une espèce d'accaparement des fers provenant des 3 usines qui se seraient trouvées au pouvoir de la même Compagnie qui en aurait ainsi fixé le prix à son gré et aurait même pu en priver le district, le département et même les départements environnants, par la vente à l'étranger. [...] La ruine des usines aurait été d'autant plus accélérée que les acensataires auraient eu la faculté d'y faire des coulées de 6 mois chaque 3 ans, tandis que, suivant l'usage et la capacité des forêts, ces coulées ne doivent avoir lieu, quant à l'usine de Tamié, que tous les 4 ans, et quant à celle de Bellevaux, que tous les 6 ou 7 ans. »⁹

Au lieu de louer les usines des Bauges à Marguet, on avait pensé un instant les lui vendre, mais on avait fait la réflexion que leur vente « priverait infailliblement les générations futures des ressources que ces établissements ont fournies jusqu'à présent ; les acquéreurs n'auraient pas, sans doute, toute la modération qu'on pourrait en exiger. Ils seraient les maîtres du prix de leurs fers, de les retenir pour attendre le moment où une pénurie, qu'ils pourraient faire naître, favoriserait la vente des leurs à un prix excessif ; l'industrie des ouvriers des Bauges dans la fabrication des clous serait compromise ou anéantie, l'agriculture et les artisans manqueraient de matières premières toutes les fois que les spéculations des propriétaires voudraient les en priver »¹⁰ Et de conclure : « Il n'y a qu'à suivre la marche tracée et connue des ci-devant propriétaires, et 2 sujets, aptes et probes, peuvent suffire dans chaque usine pour, à l'instar des maisons religieuses, les faire prospérer [...] sans que l'on ait à craindre des dilapidations telles que celles qu'on peut déplorer à la verrerie de Thorens. »¹¹ Le Directoire du département insista sur le fait qu'il convenait « de laisser avec les usines non seulement les forêts qui en dépendent, mais encore la partie des biens ruraux nécessaires soit pour fournir les denrées indispensables pour l'exploitation, qu'il ne serait pas facile de se procurer ailleurs, soit pour entretenir des mulets destinés à voiturier les charbons, le minerai et les fers. »¹²

Les autorités départementales revinrent à l'idée que la meilleure solution était de mettre en régie les usines sur le modèle des salines de Tarentaise. Non seulement il n'était plus question de signer un bail avec Marguet, mais un préposé de l'agence nationale des Domaines, assisté d'un officier municipal, se rendrait à Aillon, Bellevaux et Tamié pour constater ce qu'étaient devenus les biens appartenant à la Nation, tels le charbon de bois, la gueuse, le fer et le fer travaillé, ainsi que l'outillage, les instruments aratoires, les denrées et le bétail qui se trouvaient dans les usines quand elles avaient été confiées à Marguet. À la forge de Tamié, il restait tout au plus 7 à 8 quintaux de gueuse, alors qu'en juin 1792 il y en avait près de 3 550 quintaux. Au fourneau de Bellevaux et aux martinets d'Aillon, l'agent des Domaines examinerait la teneur des travaux effectués pour en obtenir, le cas échéant, le remboursement par Marguet et ses associés. Enfin, ceux-ci devaient verser « à compte du prix des objets dont ils sont comptables la somme de 200 000 livres, savoir 20 000 livres dans la caisse du receveur des Domaines au bureau de Faverges, et 90 000 livres dans chacune des caisses des receveurs aux bureaux de Saint-Pierre d'Albigny et du Châtelard. »¹³

L'aventure de spéculation industrielle dans laquelle s'étaient lancés Marguet, Bayle et Guillemin tourna court, après leur avoir fait gagner beaucoup d'argent : leur production avait été réalisée grâce à un stock de minerai et de combustible qui ne leur avait rien coûté ; en outre, ils avaient vendu le bois des forêts, transformé en charbon pour les industries du département de

⁹ - AS, L 32, fol. 58.

¹⁰ - *Ibid.*

¹¹ - *Ibid.*

¹² - *Ibid.*

¹³ - *Ibid.*

l'Isère. À l'automne 1796, Marguet voulut reprendre la manufacture de limes créée en 1794, à Annecy, par un Suisse de Winterthur nommé Goldschmidt. Il échoua dans sa tentative de redresser cette affaire qui était en pleine déliquescence. Il tenta alors de se reconvertir dans la fabrication du vitriol, mais il s'attira l'hostilité des Annéciens : ils l'accusaient de faire crever les arbres de la promenade du Pâquier par les fumées nauséabondes de son usine, établie dans l'ancienne abbaye de Bonlieu.

À Tamié, où toute activité cessa, les bâtiments de la forge s'étaient dégradés pour n'avoir pas été entretenus, tandis que les forêts avaient été dévastées par une exploitation effrénée, le bois ayant été vendu aux enchères pour alimenter les fourneaux et les forges de l'Isère. L'ingénieur chambérien Jean-François Albanis-Beaumont put en faire le triste constat : « Plus de cent ouvriers étaient employés à couper les arbres de ces belles forêts et à le métamorphoser en charbon qui était transporté à dos de mulet jusqu'au bord de l'Isère où on l'embarquait ensuite pour Grenoble. Ces forêts n'existent plus maintenant : huit années ont suffi pour leur entière destruction. [...] Ces majestueuses forêts, fruits de tant de siècles, [...] qui, sous une sage administration auraient suffi à alimenter pendant un grand nombre d'années les fonderies établies par les Religieux de Tamié, ont disparu en moins de huit années. »¹⁴ Il fallut attendre 1813 pour que Marguet se libère définitivement de ce qu'il devait à l'administration des Domaines par un versement de 37 298 francs et 30 centimes, alors que, dans la réalité, il était encore débiteur envers elle de plus de 100 000 francs.

Après la gestion désastreuse de Marguet, l'usine nationale de Tamié fut confiée à Joseph Biron, un négociant chambérien qui exploitait les ardoisières de Cevins. En 1802, Joseph Biron fit l'achat d'une coupe de bois dans la forêt nationale de Tamié, au-dessus de l'abbaye. Le 8 mars 1803, il passa, pour une durée de douze ans, une convention avec l'avocat Pierre-Antoine Rivet, de Tournon, l'affairiste qui était devenu propriétaire du monastère. Rivet mettait à sa disposition le bâtiment des écuries, l'aile nord de l'abbaye et l'église, ainsi que le jardin. De plus, il s'engageait à « tenir ou faire tenir à Tamié, dans les bâtiments qu'il possède, la quantité de seize mulets propres au travail et quatre muletiers pour les soigner et conduire. [...] Lesdits mulets et muletiers y seront constamment chaque jour à la disposition dudit Biron et de ses gens, sauf les jours de dimanche et de fêtes usitées, et ils seront employés au transport des approvisionnements nécessaires à l'établissement que lesdits Biron et Compagnie se proposent de faire à Tamié, tels que minerai, fonte, gueuse, fer, charbon, bois et autres. Lesdits mulets et muletiers devront être en activité de service dix heures au moins par jour, et la charge de chaque mulet n'excédera pas le poids ordinaire et d'usage aux usines de Tamié. [...] La nourriture et entretien des mulets et muletiers sont et restent à la charge dudit Rivet qui doit tout fournir pour les rendre aptes au travail et Biron ne fournira que les sacs et saches nécessaires et rien de plus, et les bâts seront, suivant l'usage, différents pour voiturier les charbons que pour les minerais et fers. »¹⁵ En contrepartie, Rivet demandait la somme d'une livre sept sols tournois par jour de travail pour chaque mulet, et de plus, chaque année, pour quatre mulets, une charge de fer du poids ordinaire, soit quatre charges pour les seize mulets. Il mettait aussi à disposition de la société Biron et Compagnie les moulins de Tamié moyennant une cense annuelle identique à celle que payait alors le meunier. Pour sa part, Biron s'engageait à payer par anticipation la somme de 4 700 francs correspondant à la première annuité pour la mise à disposition des bâtiments et le service des mulets.

Le 26 novembre 1804, à Tournon, Joseph Biron signa une autre convention avec Pierre-Antoine Rivet qui s'engageait à lui transporter, jusqu'aux usines nationales de Tamié, 300 douzaines de charges de minerai de fer et tout le charbon provenant de la coupe de bois qu'il avait acquise en 1802. Rivet y affecterait huit mulets qui feraient autant que possible trois voyages par jour, pour un prix convenu de 4 868 francs. Cette somme, Biron devait la verser directement au citoyen Duport en remboursement d'une dette que Rivet avait envers celui-ci. Biron versa la somme

¹⁴ - J.-F. ALBANIS-BEAUMONT, *Description des Alpes Grecques et Cottiennes*, Paris, 1806.

¹⁵ - AS, 42.F, fonds Rivet.

et en remit la quittance à Rivet. Or, Pierre-Antoine Rivet ne fit transporter que 50 douzaines de charges de minerai sur les 300 convenues. Non seulement le contrat avec Joseph Biron n'était pas respecté, mais ce dernier avait programmé une coulée de métal pour le mois de juin 1805. Il avait dû emprunter de l'argent pour en faire les préparatifs et il se trouvait mis dans l'impossibilité de réaliser cette coulée. D'autre part, le charbon produit s'accumulait dans la forêt où il se détériorait et où les charbonniers n'avaient plus la place nécessaire pour continuer leur travail. L'entrepreneur estimait le dommage subi à un minimum de 20 000 francs, sans compter l'atteinte portée à sa crédibilité, puisqu'il était forcé de manquer à son engagement pour une importante commande de fer qu'il ne pouvait plus honorer. C'était un tort irréparable porté à son entreprise. Il fit assigner Rivet en justice. Celui-ci proposa une conciliation, mais Biron la refusa en estimant qu'il s'agissait d'un faux-fuyant. Finalement, le 3 août 1805, Rivet dut s'engager à assurer la totalité du transport dans un délai d'un mois, afin de permettre la mise à feu du haut fourneau, et payer 2 500 livres de dommages et intérêts.

L'activité de la société Biron et Compagnie à Tamié ne dura guère. L'État, qui ne s'embarrassait plus de considérations sur les mécanismes de l'économie et leurs conséquences sur les populations locales, décida de se défaire des usines nationales de Tamié. C'est ainsi que, le 7 décembre 1810, les forges furent vendues à un homme d'affaires grenoblois, le citoyen Antoine Clet. Celui-ci découvrit et exploita un gisement de fer à la Sambuy. Cette mine, située à 2 000 m d'altitude, se développait sur 300 m de galeries pour suivre un filon de limonite stratifiée en couches de 5 cm d'épaisseur environ, ou amassée en poches. Le haut fourneau de Tamié reprit de l'activité, tandis que la roue hydraulique du martinet actionnait les deux marteaux servant à la fabrication d'outils pour les cultivateurs. À dire vrai, cette production fut très limitée, car le propriétaire aimait mieux vendre sa fonte dans l'Isère plutôt que de la convertir en fer, de sorte que les martinets de la forge étaient le plus souvent à l'arrêt.

L'entreprise comprenait le haut fourneau, une grande forge à affiner la fonte et la réduire en fer ou en acier, une petite forge pour travailler le fer, quatre magasins à charbon pouvant contenir environ 5 000 charges de mules, des magasins pour les matières fabriquées, des emplacements spacieux pour entreposer le minerai, les logements des ouvriers travaillant aux forges et au fourneau, une grange et deux écuries assez vastes, destinées aux mulets, une maison de maître où se trouvait également le logement des commis, composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée et de huit au premier étage (c'était l'aile nord du monastère), un beau jardin clos de murs, 21 hectares de champs et de prés fournissant le fourrage nécessaire aux mulets affectés aux transports de la fabrique, plusieurs forêts plantées de hêtres ou de sapins, à quoi s'ajoutait le domaine de Tournon composé de maisons, granges, écuries, hangar, cellier, cave, pressoir, cuves et tonneaux, jardin, verger et 27 hectares de prés et de vignes d'un très grand rapport. Outre l'abbaye et le grand cellier, l'entreprise disposait encore du château de Tournon qu'avait acquis le notaire Charles-Emmanuel Perret. Pour partie, il servait de maison de maître. Le reste de la noble demeure était utilisé pour le stockage du minerai des Hurtières, avant qu'il soit monté jusqu'à l'usine de Tamié, et pour stocker la fonte produite à Tamié, avant son expédition vers les aciéries de Rives et de Voiron. 16

En moins de trois ans, l'entreprise Clet père et fils fit faillite. Le dimanche 3 octobre 1813, dans l'étude de maître Châtelain, notaire à Faverges, elle fut mise en vente aux enchères publiques. Elle fut acquise, pour 24 960 francs, par l'avocat Pierre-Antoine Rivet, déjà possesseur du monastère. Mais celui-ci se trouva dans l'impossibilité de relancer l'affaire en raison des événements qui survinrent alors : la chute de Napoléon et l'écroulement de l'Empire. Le traité de Paris, du 30 mai 1814, procéda à un étrange découpage. Il ne restitua au roi de Sardaigne que le Chablais, le Faucigny, la Tarentaise, la Maurienne, le val d'Arly, le Beaufortain et la Combe de Savoie. Le Genevois et la Savoie propre, avec Annecy et Chambéry, demeuraient sous la souveraineté française, en conservant l'appellation de département du Mont-Blanc. Le val d'Arly, le

¹⁶ - *Le moniteur judiciaire de Lyon : organe des tribunaux et des annonces légale*. 1813. Vente des forges de Tamié et de leurs dépendances.

Beaufortain et la Combe de Savoie constituèrent une nouvelle province, la Haute-Savoie, dont la capitale fut fixée à Conflans. Cette bourgade fut promue au rang de capitale du duché de Savoie, accueillant dans ses murs le gouverneur, l'intendant général et le Sénat. La frontière franco-sarde passait au col de Tamié, si bien que le haut fourneau de Pierre-Antoine Rivet était en France, tandis que Saint-Georges d'Hurtières, sa source mauriennaise d'approvisionnement en minerai de fer, se trouvait dans le royaume de Sardaigne. Le 20 janvier 1815, l'industriel écrivait au préfet du Mont-Blanc : « Les événements politiques de l'année dernière et les entraves que j'éprouve de la part des douaniers piémontais m'ont empêché jusqu'ici et m'empêchent encore de remettre en activité l'usine de Tamié. L'on ne veut pas me laisser sortir le minerai de la Savoie. J'ai tenté une seule fois d'en sortir dans le courant de novembre. Tous mes mulets ont été saisis. »¹⁷ Cette insupportable division de l'indivisible, comme l'appelait Joseph de Maistre, ne dura guère. Après les Cent Jours et la défaite définitive de Napoléon à Waterloo, un second traité de Paris, signé le 20 novembre 1815, rendit l'intégralité de la Savoie à la Sardaigne. Rivet put remettre en activité le haut fourneau de Tamié en le faisant fonctionner avec le minerai provenant de Saint-Georges d'Hurtières, mais aussi avec du minerai d'Allevard et de Cuvat. Une partie de la gueuse produite était destinée à la forge Cabaud de Cran, puis, à partir de 1817, à l'usine Frerejean qui lui succéda. C'est ainsi que le 10 mai 1819, Rivet vendit à Frerejean Père et Fils 700 quintaux de fonte au prix de 12 francs et 75 centimes le quintal.

Le 24 mai 1824, Pierre-Antoine Rivet vendit l'usine de Tamié, avec tous les biens qu'il possédait dans la région, à trois hommes d'affaires associés qu'on eut tôt fait d'appeler localement la bande noire. Il s'agissait de trois Français originaires de la Drôme : Aristide Giraud qui fut président de la chambre de commerce de Romans, Joseph Bellier, négociant à Charpey, et François Poncet, négociant à Beaumont. Or, quatre mois plus tôt, le 15 janvier, Rivet avait passé un bail avec les frères Joseph et Jean-Marie Balleydier, d'Annecy, pour l'exploitation des forges de Tamié. Dans l'acte de vente signé avec Aristide Giraud, il se réserva les deux premières annuités de ce bail, la première se montant à 12 475 livres et la seconde à 7 750 livres.

À Tamié, les frères Balleydier fabriquaient des ustensiles de ménage en fonte moulée qui leur valurent une médaille de bronze à l'exposition de Turin de 1829. Dans le haut fourneau en brique, d'une hauteur de 8 m, ils traitaient du minerai de fer hydraté de Cuvat, donnant de la fonte grise, et du minerai de fer spathique des Hurtières, donnant de la fonte blanche. Le minerai était mélangé à une certaine proportion de scories provenant de l'affinage de la fonte. Le fourneau était mis en chauffe par un feu continu de 7 à 8 jours, attisé par le courant d'air que fournissaient deux trompes de 5 m de hauteur et de 25 cm de diamètre. La charge de minerai était de 7 à 8 quintaux. Le fourneau restait à feu pendant toute la campagne qui durait de 3 à 4 mois par an. On le remplissait constamment de minerai et de combustible que l'on introduisait par le gueulard 18 alternativement et à mesure que le minerai se réduisait. Les lingots produits avaient une forme semi-cylindrique de 70 cm de long et 15 cm de diamètre. Le fonctionnement du fourneau nécessitait 6 ouvriers. Leur poste était de 6 heures ; ils ne travaillaient que trois à la fois, de sorte qu'ils se relayaient quatre fois dans les 24 heures. Le combustible employé était du charbon de bois de fayard avec un peu de charbon de bois de sapin. La fonte était ensuite affinée à la forge selon la méthode comtoise¹⁹. Bientôt, les frères Balleydier abandonnèrent le charbon de bois pour utiliser du charbon fossile : du lignite extrait à Saint-Jorioz et de l'antracite à Arêches. En 1829, les forges de Tamié employaient 102 ouvriers, dont 7 fondeurs et 5 forgerons payés 3 francs par jour, 12 mineurs, 13 voituriers et muletiers payés 1,50 franc, et 50 charbonniers payés 2 francs par charge²⁰.

¹⁷ - AS, L 584.

¹⁸ - Gueulard : ouverture, au sommet d'un haut fourneau, par où sont chargés le minerai de fer et le combustible.

¹⁹ - AS, FS Add. Mines royales 65, *Rapport sur la tournée du 9 au 20 octobre 1826 faite en compagnie de M. Mamelli, d'après les dispositions du directeur de l'école des mines de Moûtiers, Monsieur Despine.*

²⁰ - AHS, 4 FS 530, paquet des frères Balleydier, *Situation de l'usine de Tamié.*

En 1831, les frères Balleydier quittèrent Tamié pour créer une fonderie aux portes de Gênes, à San Pier d'Arena, où ils utilisèrent le minerai de l'île d'Elbe et le charbon de Campo Ligure. L'entreprise de San Pier d'Arena connut un beau développement et atteignit un effectif de 400 ouvriers en 1890. Gênes a conservé le souvenir des Balleydier en donnant leur nom à l'une de ses rues.

À Tamié, Giraud, Bellier et Poncet ne remplacèrent pas les frères Balleydier. Le 17 juin 1837, ils vendirent l'établissement au maître de forges Benoît Frerejean. Celui-ci était à la tête de la manufacture royale des Forges de Crans, l'importante usine, en plein essor, que sa famille avait développée à partir de la forge Cabaud, mettant à profit les chutes du Thiou, juste en amont de son embouchure dans le Fier. Le 31 octobre 1838, Frerejean obtint l'autorisation de transférer à Cran le haut fourneau des moines : ce fut l'arrêt définitif de l'activité métallurgique à Tamié.